

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le 17 novembre 2016 à 19h00, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mr BOLEA Marc - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr HUGUENIN Max - Mr JOUJON Philippe - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme DEBLONDE Brigitte - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr BACH Philippe - Mme TESTUD Patricia - Mr MONTELLIER Jean-Luc - Mme IMBERT Béatrice - Mme LIAUTAUD Myriam.

Représenté : Mr PARREL Jean-Luc -.

Excusées : Mme VIVIER Laurence - Mme CUTILLAS Aurélie

Secrétaire : Mme LIAUTAUD Myriam.

Divers dossiers ont été débattus selon le présent ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2016
2. Composition du conseil communautaire
3. Désignation des représentants au conseil communautaire
4. Compte Epargne temps
5. Adhésion au système d'information géographique (S.I.G.) dédié à l'éclairage public et doté d'un module de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire
6. Rapport du Syndicat d'Assainissement Eau du Puy en Velay sur le prix et la qualité de l'eau – Exercice 2015
7. Vente de la parcelle cadastrée AC102, lieu-dit « La Girette »
8. Acquisition des parcelles AB190 et AB191 situées respectivement Rue Joseph RUMILLET et Chemin EYCENAC
9. Acquisition de la parcelle AA217, lieu-dit « Prat Deveze » - secteur parc des Chibottes
10. Décision Modificative numéro 3 – Budget Principal
11. Demande subvention pôle multi-activités
12. Demande de subvention – Objet Eglise St Vosy : « Déposition de Christ en croix et son cadre »
13. Demande de subventions et aide exceptionnelles (Vals Avenir, Pétanque, Médiathèque)
14. Convention commune de Vals Près-le Puy et la Fondation 30 millions d'amis.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité hormis le dossier n°2 adopté à la majorité.

En matière d'intercommunalité, et suite à l'arrêté du Préfet de la Haute-Loire, le 23 septembre 2016, fixant le nouveau périmètre de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, il est nécessaire que l'accord local de répartition du nombre de sièges par commune soit validé par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de l'EPCI ou de la moitié au moins des conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population totale de l'EPCI. Celui-ci fixe à 95 le nombre de conseillers communautaires dont 2 pour la Commune de Vals Près le Puy. Mme Danielle MALARTRE et M. Philippe JOUJON sont élus conseillers communautaires.

Dans le domaine de la **gestion des ressources humaines**, le Conseil Municipal instaure et approuve les modalités de mise en œuvre du compte épargne-temps dans la collectivité, notamment la non

monétisation des jours «épargnés» et la possibilité de l'alimenter sous conditions par des heures supplémentaires.

Plusieurs décisions ont été validées **en matière foncière** :

- ✓ Vente de la parcelle cadastrée AC 102, lieu-dit « La Girette » en bordure du chemin des Rois, au prix de 365.00 € soit 0.449 € du M²,
- ✓ Acquisition des parcelles cadastrées AB190 et AB191 d'une contenance de 286M², situées respectivement rue Joseph Rumillet et Chemin d'Eycenac moyennant l'euro symbolique pour le recalibrage des voies;
- ✓ Acquisition de la parcelle AA217, lieu-dit « Prat Deveze » dans le périmètre du parc des Chibottes et d'une superficie de 00ha 44a 54cc, moyennant un moyennant un prix de 2000.00 € soit 0.449€ du M².

En matière financière, le Conseil Municipal :

- ✓ vote la décision modificative n° 3 du budget principal portant sur des virements de crédits à hauteur de 7.526€ en dépenses et en recettes de fonctionnement sans remise en cause des grands équilibres budgétaires ;
- ✓ acte la modification du taux de subvention du Conseil Départemental (soit 40% au lieu de 50%) portant sur les objets inscrits au titre des Monuments Historiques à savoir un «Christ en Croix », objet en bois à restaurer ;
- ✓ octroie les subventions ou aide exceptionnelles suivantes :
 - 2.500€ à l'association VALS AVENIR pour le portage financier et l'organisation du Salon VINIVALS 2017 ;(M.JL Montellier et Mme Imbert ne participent ni au débat ni au vote sur ce dossier) ;
 - 100,00 € à l'Association Pétanque pour l'animation d'activités périscolaires à l'intention des enfants du niveau primaire;
 - Et autorise le paiement sur justificatif de frais pour les bénévoles de la Médiathèque Municipale dans la limite d'un montant exceptionnel de 100,00 € afin de compenser le temps passé à mettre en œuvre bénévolement des activités dans le cadre des rythmes scolaires.

En termes de développement du territoire, le Conseil Municipal approuve l'enveloppe financière du pôle multi-activités pour un coût global d'opération de 2.725.105€ HT soit 3.230.005€ TTC. Ce pôle permettra notamment d'accueillir les associations Valladières délocalisées du Centre Culturel André REYNAUD mais aussi :

- ✓ deux salles d'activités sportives et corporelles
- ✓ et une salle polyvalente.

Des subventions seront sollicitées auprès des financeurs principalement l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental, le Pays du Velay et les parlementaires dans le cadre de leur dotation.

S'agissant des autres dossiers, le Conseil Municipal :

- ✓ décide d'adhérer à l'outil de Système d'Information Géographique (SIG) géré par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire et qui sera mis à disposition à titre gratuit auprès de la Commune. Il convient toutefois au préalable de réaliser un recensement exhaustif du patrimoine d'éclairage public (hors réseau) installé sur le territoire communal. Cet inventaire sera partiellement financé par la commune à hauteur de 2,5 € par point lumineux et de 10 € par commande d'éclairage public soit une dépense estimée de 1517.50€ ;
- ✓ approuve les termes de la convention à passer avec la Fondation « trente millions d'amis » portant sur la prise en charge des frais de stérilisation et de tatouage des chats errants, à hauteur de 80 € pour une femelle et 60 € pour un mâle, des frais annexes (capture, transport, etc) seraient supportés par la Commune dans la limite d'un plafond annuel fixé à 750€.

Enfin, le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de l'eau a été présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.